

Communiqué de presse

Mise en consultation publique du projet d'agglomération Lausanne-Morges de 3e génération

La consultation publique sur le projet d'agglomération Lausanne-Morges de 3e génération (PALM 2016) s'ouvre ce lundi 26 septembre et se déroule jusqu'au 30 octobre 2016. Cet important projet a pour but de développer l'agglomération Lausanne-Morges dans les domaines de l'urbanisation, de la mobilité, du paysage et de l'environnement, afin qu'elle accueille 80'000 habitants et 50'000 emplois supplémentaires d'ici 2030, en maintenant le haut niveau de qualité de vie et l'attractivité dont elle jouit.

Le PALM réunit plusieurs partenaires*, sous la conduite du canton de Vaud, qui collaborent de manière étroite pour définir la stratégie de développement de l'agglomération Lausanne-Morges à l'horizon 2030-2040 et élaborer les mesures qui la façonneront en matière d'urbanisation, de mobilité, de paysage ainsi que d'environnement et énergie. Ces partenaires ont élaboré en 2016 le PALM de 3e génération, qui s'inscrit dans la continuité des projets de 1re et 2e génération.

A partir d'un état des lieux de la mise en oeuvre du PALM 2007 et 2012, le projet de 3e génération met à jour et consolide, sur la base d'une vision globale pour le territoire, les volets urbanisation, mobilité, paysage et environnement/énergie et élabore des nouvelles mesures qui viennent compléter la liste des projets identifiés depuis 2007. En matière d'urbanisation, de nouveaux quartiers permettront à l'agglomération Lausanne-Morges d'accueillir près 80'000 habitants et 50'000 emplois supplémentaires d'ici 2030, tout en respectant le nouveau cadre légal fédéral. Les principes d'urbanisation du PALM permettront notamment le développement de quartiers favorisant la densité et la mixité entre logements et places de travail.

En matière de mobilité, les grands principes du projet d'agglomération perdurent. Il s'agit de fluidifier les déplacements au coeur de l'agglomération et d'améliorer son accessibilité depuis l'ensemble du canton, notamment grâce au fort développement du RER Vaud. En permettant aux automobilistes de rester le plus longtemps possible sur l'autoroute de contournement grâce à la création de nouvelles sorties, les routes cantonales et communales à l'intérieur de l'agglomération seront moins fréquentées. De quoi développer un réseau d'axes forts de transports publics et améliorer considérablement les déplacements des cyclistes et deux roues avec de nombreux aménagements prévus pour la mobilité douce.

Cette troisième génération du PALM permet de compléter le réseau des axes forts de transports publics avec de nouveaux tronçons de bus à haut niveau de service (BHNS) et la deuxième étape du métro M3 entre le Flon et la Blécherette. De nombreux aménagements sur les réseaux routiers ainsi que pour améliorer les déplacements à pied et à vélo sont également prévus. Les 59 mesures prioritaires du PALM 2016 pour la mobilité sont estimées à 461 millions de francs. 52 d'entre elles, pour un investissement total de 437 millions, prétendent à un cofinancement fédéral.

Les volets paysage et environnement/énergie ont été approfondis, afin que l'agglomération Lausanne-Morges prenne mieux en compte les aspects paysagers et intègre systématiquement les besoins environnementaux et énergétiques dans son développement.

Ces deux volets identifient également de nouvelles mesures, telles que l'aménagement des différents parcs d'agglomération et la renaturation de plusieurs cours d'eau.

Le PALM 2016 sera mis en consultation publique du 26 septembre au 30 octobre 2016 au moyen d'un questionnaire en ligne auquel chacun pourra répondre en quelques minutes sur le site www.lausanne-morges.ch. Les différents rapports seront également disponibles durant cette période dans les greffes des communes concernées et à la réception du Service du développement territorial (place de la Riponne 10 à Lausanne). Suite à la consultation publique, le projet d'agglomération Lausanne-Morges de 3e génération sera consolidé, puis transmis à la Confédération pour évaluation, afin de solliciter un cofinancement des mesures infrastructurelles. Pour rappel, le PALM a déjà obtenu plus de 360 millions de francs de la Confédération pour financer les infrastructures identifiées dans les projets de 2007 et 2012.

*Les partenaires du PALM

Le Canton de Vaud: Service du développement territorial (service pilote), Direction générale de la mobilité et des routes, Direction générale de l'environnement

2 associations régionales: Lausanne Région, Région Morges

5 schémas directeurs: Est lausannois, Centre Lausanne, Nord lausannois, Ouest lausannois, Région Morges

26 communes: Belmont-sur-Lausanne, Bussigny, Chavannes-près-Renens, Cheseaux-sur-Lausanne, Crissier, Denges, Echandens, Echichens, Ecublens, Epalinges, Jouxens-Mézery, Lausanne, Le Mont-sur-Lausanne, Lonay, Lully, Lutry, Morges, Paudex, Préverenges, Prilly, Pully, Renens, Romanel-sur-Lausanne, Saint-Sulpice, Tolochenaz, Villars-Ste-Croix

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 23/09/2016

Renseignements complémentaires : DTE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, co-présidente du comité de pilotage du PALM, 021 316 45 14

DIRH, Nuria Gorrite, conseillère d'Etat, co-présidente du comité de pilotage du PALM, 021 316 70 01

Lien vers les documents mis en consultation: www.lausanne-morges.ch/palm2016

Fichiers à télécharger :

[Présentation à la presse de la mise en consultation publique du projet de 3e génération](#)